

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE LE GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-huit février deux mil dix-neuf se sont réunis en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Magali GUILLOT, André GUICHERD, Isabelle FAYOLLE, Stéphane NARANCITCH, Pascal CROIBIER, André MOREL, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Cécile CORDIER, Rachel CARPENTIER, Marjolène GUILLAUD, Mickaël BUISSON-SIMON, Monique PRIMARD, Christophe FAVRE, Jeannine LIABEUF

EXCUSES : Nathalie DI PIAZZA, Agnès COULOUVRAT, Mathilde MAILLARD, Gérard FRASSE-MATHON, Jonathan POITEVIN, Alexandre MOUGIN, Philippe BOUCHER

POUVOIRS : Gérard FRASSE-MATHON donne pouvoir à Monique PRIMARD

Secrétaire de séance : André GUICHERD secondé par Marie-Paule LANFREY DGS

Après avoir vérifié les présents, les absents, les pouvoirs et constaté le quorum, Magali GUILLOT déclare la séance ouverte et propose d'examiner l'ensemble des questions à l'ordre du jour.

DEL 2019 13 Compte administratif du lotissement le Clos Communal 2018 *(Votée à la majorité avec une abstention)*

Le maire indique à l'assemblée que le budget du clos communal concerne pour l'essentiel des opérations d'ordre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : 56 716.75 €
Recettes de fonctionnement : 121 867.50 €
Résultat de fonctionnement sur l'exercice : + 65 150.75 €
Report excédent antérieur : + 126 574.05 €
Résultat définitif : +191 724.80 €

Dépenses d'investissement (remboursement de prêt) : 105 000 €
Recettes d'investissement : 52 563.37 €
Déficit d'investissement constaté : - 52 436.63 €
Report excédent d'investissement antérieur : + 98 057.34 €
Le résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2018 se chiffre à : + 45 620.71 €
Résultat global sur l'exercice : + 237 345.51 €

Puis elle propose à l'assemblée de quitter la salle afin de procéder au vote du compte administratif de la commune. C'est Monsieur André GUICHERD – maire adjoint qui prend la parole afin de proposer au vote le compte administratif du lotissement communal de l'exercice 2018.

Le compte administratif du budget « le clos communal » 2018 est adopté à l'unanimité des membres.

DEL 2019 14 Compte de gestion du trésorier lotissement Le Clos Communal 2018 *(Votée à l'unanimité)*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21, L2341-1 et D 2341-1 à D 2343-10,

Madame Magali GUILLOT, Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le receveur municipal, Madame Bernadette DA RIF, que le compte de gestion établi par celles-ci est conforme au compte administratif du budget lotissement « le clos communal ».

Madame Magali GUILLOT, maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Magali GUILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 du budget lotissement « le clos communal » et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

DEL 2019 15 Compte administratif budget communal 2018 *(Votée à la majorité avec une abstention)*

Le maire propose à l'assemblée de prendre le compte administratif 2018 qui retrace toutes les opérations comptables de la commune tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le total des dépenses de fonctionnement se chiffre à 1 378 438.89 €

Le total des recettes de fonctionnement se chiffre à : 1 551 547.98 €

Soit un excédent de fonctionnement de + 173 109.09 €

Report de l'excédent de fonctionnement antérieur : 110 000.78 €

Soit un excédent global de fonctionnement sur l'exercice de : 283 109.87 €

Le total des dépenses d'investissement se chiffre à : 493 907.91 €

Le total des recettes d'investissement se chiffre à : 547 030.44 €

Soit un excédent d'investissement sur l'exercice : + 53 122.53 €

Report de l'excédent antérieur d'investissement : + 19 815.84 €

Soit un excédent global d'investissement de + 72 938.37 €

Le compte administratif 2018 présente un résultat global positif sur l'exercice de : + 356 048.24 €.

Puis elle propose à l'assemblée de quitter la salle afin de procéder au vote du compte administratif de la commune. C'est Monsieur André GUICHERD – maire adjoint qui prend la parole afin de proposer au vote le compte administratif de la commune de l'exercice 2018.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEL 2019 16 Compte de gestion du trésorier budget communal 2018
(Votée à l'unanimité)

Madame Magali GUILLOT, Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le receveur municipal,

Madame Bernadette DA RIF, que le compte de gestion établi par celles-ci est conforme au compte administratif du budget communal

Madame Magali GUILLOT, maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Magali GUILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

DEL 2019 17 Proposition d'assistance maîtrise d'ouvrage assurance 2019
(Votée à l'unanimité)

Madame le maire expose à l'assemblée que Mr BALME (étude dossier d'assurance en 2018) propose de prolonger son contrat d'assistance permanente dans e cadre de l'appréciation de ses risques et de la couverture d'assurance associée de janvier 2019 à décembre 2019.

Cette mission intègre l'accompagnement pour l'optimisation du fonctionnement des référents assurance au sein de la collectivité.

Le contenu de l'assistance est le suivant :

- Mise à jour des polices d'assurance en liaison avec les services administratifs
- Développer les connaissances afin d'apprécier l'étendue des garanties
- Prévention et protection (sollicitation d'une analyse de vulnérabilité sur risque d'incendie)
- information et conseil divers contrats, baux, mise à jour des conventions
- Etude sur les risques spécifiques
- Suivi des sinistres
- Accompagnement sur les expertises sinistres
- Intervention auprès des services médiations des porteurs de risques
- Organisation de réunions d'échanges avec les compagnies d'assurance
- Veille règlementaire et jurisprudence dans le domaine de l'assurance

Visite prévue dans nos locaux : 2 à 3 visites

La prestation proposée se chiffre à 2000 € H.T comprenant 2 à 3 visites d'assistance par an.

Il peut être envisagé également 1/2 journée de formation pour un coût de 400 € H.T la 1/2 journée (sensibilisation du personnel et des élus).

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord pour une mission d'assistance permanente autorise le maire à signer le devis avec le prestataire.

DEL 2019 18 Désignation officielle représentant au SMABB *(Votée à l'unanimité)*

Vu le code général des Collectivités territoriales notamment en son article L 2121-33,

Vu les délibérations du 24 avril 2014 et du 16 novembre 2015 désignant des élus représentant au sein des organismes extérieurs,

Vu la délibération du 5 février 2018 désignant de nouveaux délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) au titre du hors GEMAPI,

Considérant la réforme des statuts du SMABB,

Considérant que les nouveaux statuts du SMABB seront prochainement approuvés par arrêté inter-préfectoral,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant des membres du syndicat pour permettre de réunir dans les meilleurs délais le comité syndical afin de procéder à l'élection d'un nouvel exécutif,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués pour représenter la commune au sein du SMABB au titre du « hors GEMAPI » (*Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des inondations*).

Il est proposé de désigner :
M. Thierry VERGER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la désignation de M. Thierry VERGER pour représenter la commune au SMABB.

DEL 2019 19 Information sur le projet installation vidéo-protection - Processus *(Votée à l'unanimité)*

Le maire indique à l'assemblée qu'un diagnostic de vidéo-protection a été réalisé par le groupement de gendarmerie départementale - cellule de prévention technique de la malveillance de l'Isère.

Un état des lieux a été réalisé par les élus et la brigade de gendarmerie de pont de beauvoisin situant la commune, précisant les voies de communication et les lieux spécifiques de rassemblement (complexe sportif, boulodrome, cours de tennis, terrain de basket, Groupes

scolaires, restaurant scolaire, garderie, maisons familiales, résidence autonomie, mairie, caserne de pompiers.

Analyse de la délinquance et des problématiques spécifiques

- La commune est régulièrement impactée par des cambriolages sur l'ensemble du territoire avec une majorité commis en centre-ville ou des vols de véhicules.
- Centre-ville regroupe la mairie, les écoles et le stade avec des rassemblements et des dégradations régulières (buvette football, rassemblements de véhicules)
- La gare ferroviaire : le parking de la gare est un lieu de rassemblement pouvant conduire à des nuisances ou des incivilités.
- Recrudescence des vols ciblant les agences postales communales

Présentation de différentes caméras en fonction des critères définis :

- prise en compte des éléments disposés à proximité pour que le champ de vision de la caméra soit valable en toute circonstance
- Respect des principes fondamentaux de la vie privée (orientation de la caméra)
- Prise en compte du vandalisme tant pour la caméra que pour ses accessoires
- Sécurisation des cheminements électriques et réseaux

Un diagnostic sécurité et vidéoprotection a été réalisé sur la commune par la cellule de prévention technique de la malveillance de l'Isère.

Dans un premier temps, la visite des bâtiments et équipements de la commune a fait l'objet de nombreux conseils et préconisations de sécurité (hauteur haies, rehausse ou le changement de clôture limitant les risques de franchissement par escalade, points d'appuis possibles, ..).

Concernant la vidéoprotection, l'étude permet de définir les points de surveillance les plus pertinents (emplacements, supports possibles, liaisons) ainsi que les caractéristiques des matériels et logiciels adaptés pouvant être demandés dans un cahier des charges.

Ainsi, les prescriptions concernent :

- Les caméras permettant de visualiser les plaques d'immatriculation (VPI),
- Les caméras d'ambiance permettant d'obtenir des informations contextuelles : directions prises par les véhicules, couleur et type, présence d'éléments particuliers
- L'enregistrement, le stockage et l'exploitation des images,
- L'information du public,
- L'entretien (nettoyage régulier, réparation rapide, vérification régulière de bon fonctionnement).

Description du dispositif de vidéoprotection proposé et objectif :

Site 1 : entrée Ouest de la commune et gare ferroviaire

- Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la RD1006,
- Sécuriser et capter l'ambiance sur le parking rue Paul Langevin et sur le carrefour RD1006/RD145,
- Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant rues Pasteur et des martyrs du 8 juillet 1944 (gare),
- Sécuriser et capter l'ambiance du carrefour Pasteur - Gare,
- Sécuriser et capter l'ambiance aux abords de la gare SNCF et des parkings.

Site 2 : entrée Sud-Est de la commune

- Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la rue Victor Hugo,
- Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la rue Lavoisier,

- Sécuriser l'accès à l'école Vercors : sécurité routière, délinquance et terrorisme.

Option 2 (RD1006 – rue La Fontaine) : Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la RD 1006.

Option 3 5RD1006 – rue Victor Hugo) : Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la RD 1006.

Site 3 : Centre, mairie, écoles et stade.

- Identifier les personnes pénétrant dans le sas d'accès à la mairie et à l'agence postale communale,
- Capturer l'ambiance sur les parkings du centre (mairie, agence postale, foyer municipal, écoles, restaurant scolaire, stade & salle polyvalente),
- Sécuriser les parkings, les bâtiments publics et leur accès (caméras dôme à coupler avec l'alarme des bâtiments).

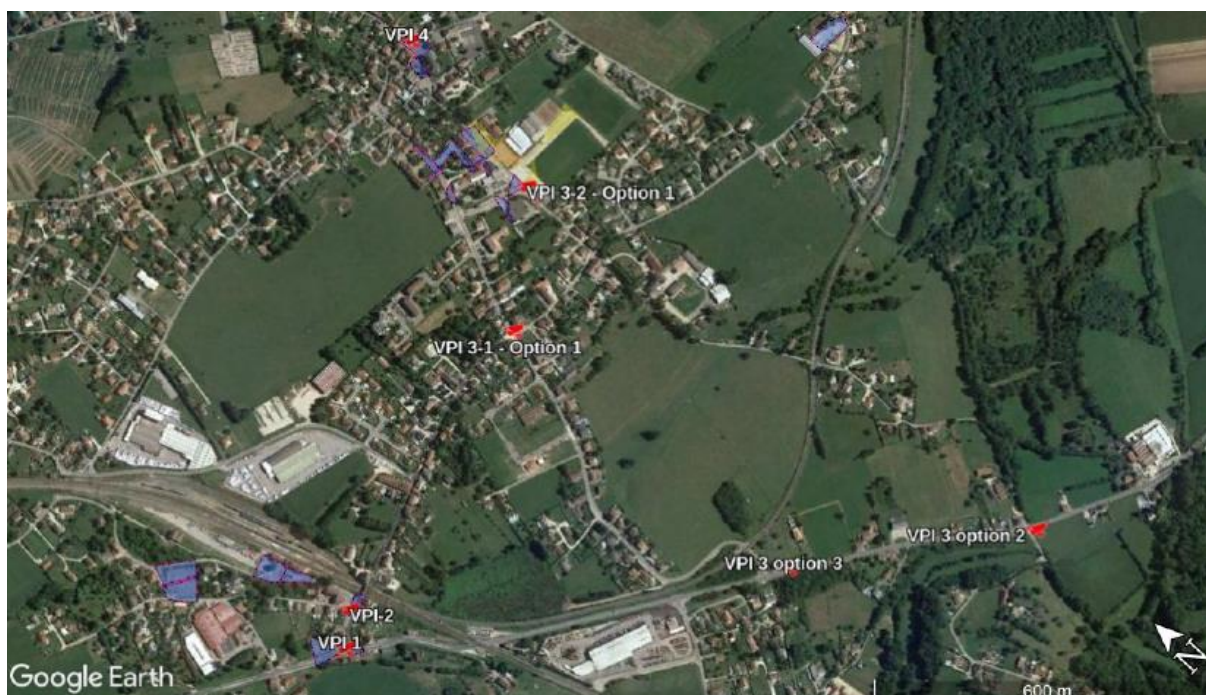
Site 4 : église et entrée Nord et Est de la commune

- Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la rue Saint-Exupéry,
- Identifier (marque, modèle, couleur, plaques) tous les véhicules circulant sur la rue Michelet,
- Sécuriser et capturer l'ambiance sur le parking de l'église, aux abords des commerces et sur le carrefour.

Site 5 : services techniques (option)

- Sécuriser et capturer l'ambiance aux abords des services techniques.

Vue générale :



Procédure :

Demande d'autorisation auprès des services préfectoraux (délai de réponse de 4 mois environ) un récépissé sera délivré il devra être joint aux demandes de financement.

Plusieurs financements peuvent être sollicités avant l'obtention d'un accord des services préfectoraux. :

- Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2019 – dossier à déposer au plus tard le 30 mars 2019

- Région Auvergne Rhône-Alpes (financement partie gare)

- DETR 2020 (à envisager)

Les subventions accordées laissent 2 ans pour réaliser les travaux c'est pourquoi il conviendrait peut-être d'envisager deux tranches de travaux qui pourraient être répartis sur 4 ans au total.

Dans tous les cas les travaux pourraient commencer dans le meilleur des cas courant 2020.

Le conseil municipal prend acte du projet de vidéo-protection qui sera abordé lors d'une prochaine séance.

DEL2019 20 Adhésion marché lancée par le CDG38 – prévoyance personnel communal (Votée à l'unanimité)

Rappel : La commune a déjà adhéré à la prévoyance du personnel (complémentaire santé et complément de salaire) il y a quelques années, le marché arrive à expiration fin 2019

Le Maire expose :

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidant à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leur accès à la santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que :

La commune de SAINT ANDRE LE GAZ charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire.

Les agents de la commune peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2019 21 Motion de soutien commune de Pont de Beauvoisin - offre ferroviaire *(Votée à l'unanimité)*

Madame le Maire expose au conseil municipal la motion en faveur du maintien de l'offre ferroviaire sur la commune de Pont de Beauvoisin,

Elle explique que les élus du conseil municipal de Pont de Beauvoisin, préoccupés par une diminution de l'offre, souhaitent défendre le maintien de l'offre ferroviaire concernant la desserte de la gare SNCF de Pont de Beauvoisin Isère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à la SNCF et à la région Auvergne-Rhône-Alpes de s'engager à maintenir l'offre ferroviaire actuelle concernant la desserte de la gare SNCF de Pont de Beauvoisin et au-delà sur toute la ligne Lyon-Chambéry.

Annexe à la délibération

Conseil municipal du 4 décembre 2018 : motion présentée par le groupe municipal majoritaire

A l'annonce des travaux qui commencent le 9 décembre prochain concernant la réhabilitation de la gare de la Part-Dieu à Lyon, les élus du conseil municipal de Pont-de-Beauvoisin Isère sont inquiets quant à la perspective d'une diminution de l'offre ferroviaire actuelle : 40 trains/jours dans les deux sens desservent la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin Isère. En effet, cette gare située sur l'axe ferroviaire Lyon-Chambéry et qui est utilisée par 600 voyageurs/jour est d'une importance vitale pour tout un bassin de vie (25000 habitants) centré sur l'agglomération pontoise de part et d'autre du Guiers (6000 habitants sur les deux communes de Pont-de-Beauvoisin, Isère et Savoie). Ces dernières années, en raison d'un accroissement démographique entraînant un nombre d'usagers quotidiens de la S.N.C.F. de plus en plus important, un deuxième parking automobile aux abords de la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin Isère a même dû être aménagé grâce notamment à un financement des collectivités locales.

Au-delà des inquiétudes liées à une perspective de forte diminution de l'offre ferroviaire qui nous semble très préoccupante, il faut se souvenir que du mois de juin au mois de septembre 2018 et en raison des travaux de rénovation de la voie ferrée entre Saint André-le-Gaz et Chambéry (fermeture totale de la ligne) les usagers de la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin Isère avaient déjà été fortement impactés car les modalités de remplacement des trains par des autocars n'ont pas été perçues comme satisfaisantes par les voyageurs ni en terme de confort, ni en terme de temps de parcours.

Les élus du conseil municipal de Pont-de-Beauvoisin qui veulent défendre avec fermeté le maintien de l'offre ferroviaire au niveau actuel concernant la desserte de la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin Isère souhaitent aussi mettre en avant leurs préoccupations centrées sur la préservation de l'environnement, il est évident que l'utilisation d'un réseau S.N.C.F. de qualité permet de réduire fortement les déplacements en voiture.

En conséquence, les élus du conseil municipal de Pont-de-Beauvoisin demandent à la S.N.C.F. et à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui est l'autorité organisatrice du transport de voyageurs de s'engager à maintenir de façon durable l'offre ferroviaire actuelle concernant la desserte de la gare S.N.C.F. de Pont-de-Beauvoisin et au-delà sur toute la ligne Lyon-Chambéry.

DEL 2019 22 - Etude pour la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant du cours d'eau du Précaire(SEDic) *(Votée à l'unanimité)*

Le maire propose à André GUICHERD de prendre la parole pour présenter un rendu de l'étude.

Rappel :

L'étude a porté sur les modalités de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant du cours d'eau du Précaire avec :

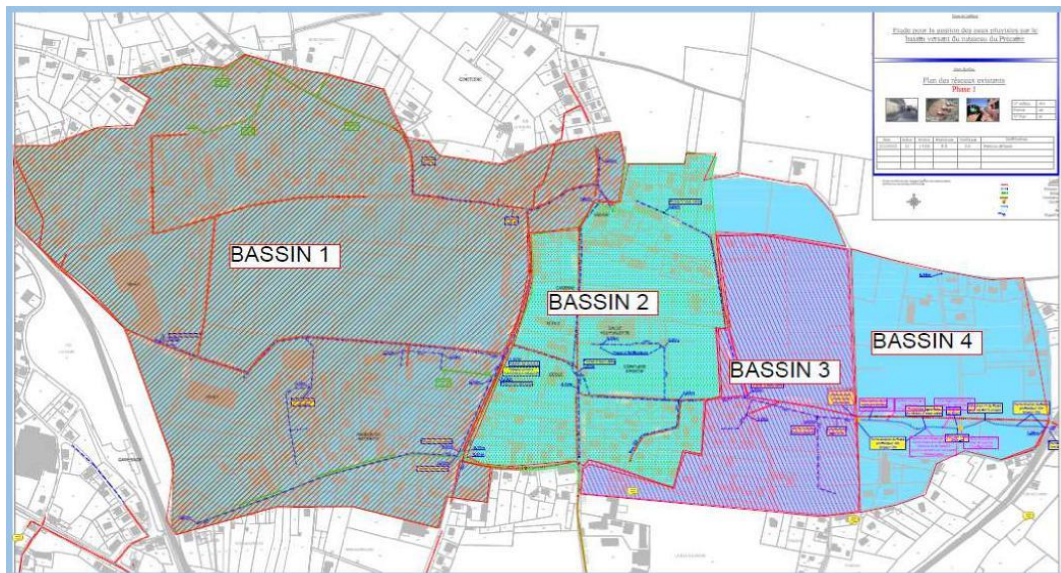
- Un état des lieux des réseaux d'eaux pluviales,
- Une étude du bassin versant dont l'exutoire est le cours d'eau du Précaire,
- Une étude d'aménagement du cours d'eau,

et deux phases :

- Ph1 : Recueil de l'existant, étude hydrologique, capacité hydraulique des ouvrages existants, identification des dysfonctionnements du réseau EP et conséquences sur le cours d'eau,
- Ph2 : Etablissement de deux scénarios chiffrés.

Le bassin versant collectant les eaux de pluies en direction de la Bourbre via le cours d'eau du Précaire est identifié (environ 97.6 Ha, linéaire de 1760 m, pente 0.016 m/m) avec quatre sous-bassins délimités de la manière suivante :

- Bassin 1 : sous bassin versant entre gare SNCF et le réseau situé rue de La République,
- Bassin 2 : sous bassin versant entre la rue de La République et la rue G.Sand,
- Bassin 3 : sous bassin versant entre la rue G.Sand et l'exutoire dans le pré du Poirier Blanc,
- Bassin 4 : sous bassin versant entre l'exutoire dans le pré du Poirier Blanc et la rue Musset.



Les anomalies constatées lors du recensement des ouvrages d'eaux pluviales ont été listées :

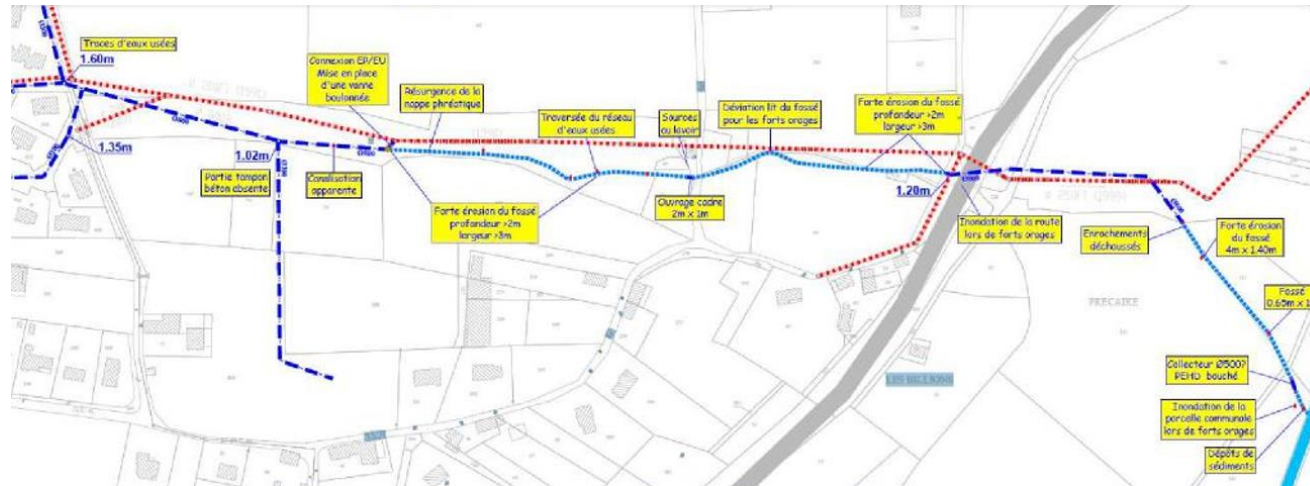
- Traces d'eaux usées dans le réseau d'eau pluviale se matérialisant par un écoulement faible mais régulier (déversoir d'orage, inversement de branchements ponctuels, réseau unitaire rue Jules Ferry, rue George Sand,
- Puit perdu saturé (stade),
- Regard EP non visitable (rue Lamartine, Rousseau),
- Dépôt de gravier (rue de La République),
- Réseau EU connecté sur le réseau EP (38 Rue de La République),
- Stagnation des eaux (38 Rue de La République),

Ces remarques devront faire l'objet d'une étude complémentaire (avec le syndicat des eaux) afin de confirmer et d'identifier les points de rejets.

Les principales anomalies identifiées sur le cours d'eau du Précaire sont :

- Une érosion très marquée des berges avec des profondeurs de plus de 2 mètres,
- La mise en place d'un collecteur en PEHD servant de passage d'un propriétaire vers sa prairie,
- Un raccordement du Précaire en opposition avec l'écoulement naturel de la Bourbre.

Le cours d'eau du Précaire



Base de réflexion des scénarios envisagés

Les eaux du bassin versant seront régulées par un ou plusieurs bassins qui devront se situer à des endroits privilégiés (capter au mieux les réseaux EP, se situer dans une zone accessible pour un entretien simplifié, limiter l'impact sur le foncier et/ou l'exploitation).

Trois sites potentiels ont été recensés :

- 1er site : le pré du Poirier Blanc en amont de l'exutoire actuel,
- 2ème site : la parcelle située en aval du stade de football,
- 3ème site : La prairie situé à l'arrière de l'ancien garage automobile.

L'orientation retenue pour l'étude des scénarios a été :

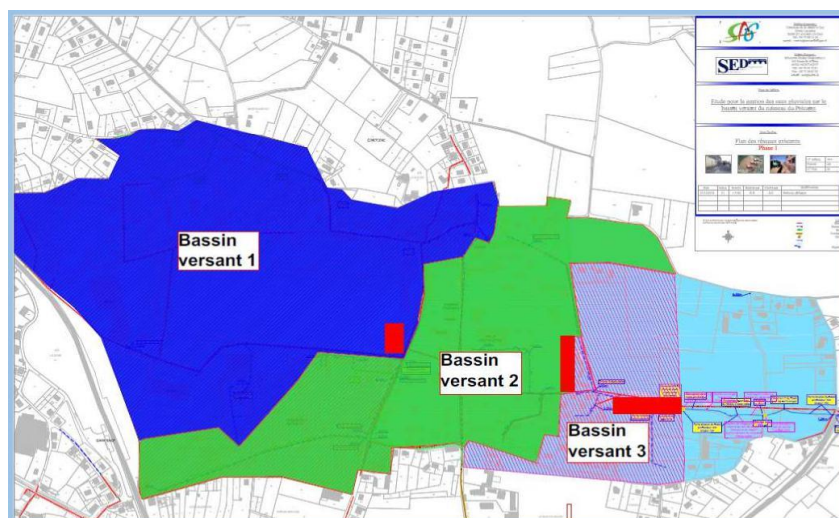
- D'améliorer les valeurs de rejet du réseau EP existant (en aval de l'exutoire dans le pré du Poirier Blanc) afin de limiter l'érosion des berges du cours d'eau du Précaire,
- D'étudier le réseau d'eau pluviale pour une pluie décennale et trentennale,
- De proposer des ouvrages de rétention à partir des sites recensés,
- De prévoir un aménagement par palier permettant une amélioration significative et ce dès la réalisation du premier ouvrage.

4 scénarios ont été définis en s'appuyant sur 3 bassins ouverts ou enterrés avec nécessité d'acquiescer des terrains (ou convention) :

Bassin n°1 : Type « ciel ouvert » - vers l'ancien garage,

Bassin n°2 : Type « enterré » - entre les terrains de football,

Bassin n°3 : Type « ciel ouvert » - en amont de l'exutoire de Poirier Blanc.



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Bassins à réaliser pour une pluie décennale	Bassin 1 : 1 950 m ³ Bassin 2 : 1 150 m ³ Bassin 3 : 5 000 m ³	Bassin 2 : 2 300 m ³ Bassin 3 : 7 700 m ³	Bassin 3 : 7 600 m ³	Bassin 1 : 1 600 m ³ Bassin 3 : 6 000 m ³
Bassins à réaliser pour	Bassin 1 : 2 880 m ³	Bassin 2 : 5 200 m ³	Bassin 3 : 11 500 m ³	Bassin 1 : 3 000 m ³

une pluie trentennale	Bassin 2 : 1 630 m3 Bassin 3 : 7 300 m3	Bassin 3 : 10 000 m3		Bassin 3 : 8 800 m3
Prise en compte : Maintenance, Ouvrages principaux à prévoir, Raccordement depuis le réseau existant, Foncier, Exploitation, Impact sur le réseau existant, Impact riverains, Impact cours d'eau du Précaire				
Montant opération H.T	Pluie décennale			
	1 345 270,00 €	1 600 512,50 €	754 170,00 €	889 870,00 €
	Pluie trentennale			
	1 711 660,00 €	2 626 312,50 €	1 023 270,00 €	1 179 670,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas engager de travaux dans l'immédiat compte tenu des coûts estimés par le compte rendu de l'étude.

Questions et informations diverses :

Bilan du conseil d'école

Les réunions de conseil d'école ont eu lieu avant les vacances de février 2019.

Ecole maternelle

Les effectifs seraient en légère hausse avec 83 élèves en prévision contre 76 élèves à la rentrée de septembre 2018 soit 7 élèves de plus avec une moyenne 28 élèves par classe sur 3 classes.

Projet de remplacer un jeu de cours et imprimante - Différents travaux d'entretien à réaliser pendant les vacances d'été.

Dans le cadre du PPMS un exercice de sécurité serait organisé le 14 mars 2019. Il est demandé la possibilité d'avoir 1 ou 2 pompiers. Prévoir de faire donner l'alerte par un agent technique.

Ecoles Joliot Curie et Vercors

Rentrée scolaire 2018 : 214 élèves avec une moyenne de 26/27 élèves par classe. Pour la rentrée scolaire 2019 il y aurait 24 élèves en moins avec un effectif global de 190 élèves et une moyenne de 23/24 élèves par classe.

La fermeture d'une classe était envisagée à un moment donnée, ce n'est plus à l'ordre du jour aujourd'hui.

Demande de matériel (paravent à roulette pour classe de Mr ARMAND (afin d'isoler un enfant en difficulté, step marche pied pour certains élèves)

Carnaval prévu le 22 mars ou le 29 mars 2019 avec parcours identique à l'année dernière.

Projets de travaux sur l'exercice 2019

- Poursuite des travaux de mise en accessibilité intérieure et extérieur du groupe scolaire Vercors + Travaux remise en état du préfabriqué Vercors + réfection du plafond : 70 000 €
- Installation chaudière Joliot-Curie (deuxième) : 20 000 €
- Réfection des peintures des salles de classe
- Fin des travaux de mise en conformité d'éclairage public
- Projet d'Installation distributeur de billet
- Mise aux normes électriques des bâtiments communaux faisant suite au diagnostic
- Plan d'accessibilité à la voirie – Poursuite des travaux
- Local technique : Réalisation dalle : 20 000 € (devis validés – travaux non réalisés en 2018)
- Parking devant la gare – Aménagement et sécurisation parking – organisation de la circulation
- Achat de matériel divers (groupe électrogène)
- Travaux de voirie 2019 – Eaux pluviales – Suppression de souches
- matériel technique (à examiner avec les élus): Déchiqueteuse : 5760 € -
- Dans le cadre du zéro phyto : matériel électrique – débroussailleuse – taille haie : 2466 €
- Tondeuse : en remplacement d'une tondeuse en fin de vie : 1440 €
- Groupe électrogène : 1016 €
- Matériel écoles : copieur en réseau école Vercors : 2000 € à 3000 € (impression noir ou noire et couleur)
- Routeur de la mairie : 2 000 €
- Logiciel gestion des concessions (prévu en 2018 mais non réalisé) :

Enquête mobilité lancée par le département de l'Isère

Le groupe de travail CTS (Conférence Territoriales des Solidarités) des Vals du Dauphiné et l'association Mobil-Emploi ont travaillé sur la mise en place d'un système de co-voiturage solidaire, soutien à la mobilité de personnes qui connaissent des difficultés pour se déplacer.

Ce système de transport pourrait être mis en place à la demande, il favoriserait le lien social.

Ce service de transport permettrait de se déplacer pour de nombreux motifs de déplacements :

- Démarches administratives (Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse primaire d'Assurance Maladie, Préfecture,)
- Structures de solidarité (Epicerie solidaire, restos du cœur, Croix Rouge, Secours populaire,)
- Accès à un autre service de transport
- Courses / Marché

- Médecin

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, Le Conseil départemental de l'Isère réalise une enquête auprès des communes pour avoir :

- une estimation du nombre d'habitants qui pourraient faire appel à ce service (gratuitement) et à quelle fréquence mensuelle,
- une estimation du nombre d'habitants qui pourraient effectuer des transports bénévolement (avec un remboursement de leur frais de carburant et d'usure du véhicule) et à quelle fréquence.

Ce service ne pourra être mis en place que sur les communes ayant des bénévoles.

- Cérémonie du 19 mars 2019 – Rendez-vous à 17 h 45 pour la cérémonie qui aura lieu à 18 h 00.

- Débat national : le registre a été transmis en Préfecture de l'Isère

- Carte de remerciement d'André GUICHERD suite au décès de son frère

- Salon de Valéry Coiffure : Le Pizzaiolo est intéressé, il demande un tarif sur les deux locations

La séance est levée à 21 h 30.